



République Française

## Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51  
[www.ville-sausset-les-pins.fr](http://www.ville-sausset-les-pins.fr)

Envoyé en préfecture le 04/06/2025

Reçu en préfecture le 04/06/2025

Publié le

ID : 013-211301049-20250603-DEC2025\_101-CC



publié le 04-06-2025

### DECISION DU MAIRE N°DEC-25-101

#### AVENANT N°1 A LA MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE PROJET DE REHABILITATION DE L'ECOLE JULES FERRY

Nomenclature ACTES 1.1

Le maire de la Commune de Sausset-les-Pins,

Vu le Code General des Collectivités Territoriales, articles L 2122-21 et L 2122-22 résultant des dispositions de la loi N°96.142 du 21 février 1996, relative à la partie législative du Code General des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 20-07-08 du 23 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Sausset-les-Pins, a délégué à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code General des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2025-04-04 du 03 avril 2025 concernant la mise à jour des délégations du Conseil Municipal au Maire,

CONSIDERANT que l'option pour l'accompagnement sur la procédure de concours n'avait pas été retenue au moment de l'attribution du marché.

CONSIDERANT la délibération du Conseil Municipal actant le lancement d'un concours restreint

### DECIDE

ARTICLE 1 : De contractualiser la prestation complémentaire au niveau de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet d'extension et de réhabilitation de l'école Jules FERRY avec la société EDENBAT, 24 rue des Symphonides 13 500 MARTIGUES, représentée par Monsieur Jean-Michel LHOTE, mandataire.

ARTICLE 2 : Cette mission aura un montant de 2 500€ HT soit 3 000€ TTC pour le concours de maîtrise d'œuvre.

Article 3 : La dépense correspondante est inscrite au budget primitif de la commune et sera réglée par mandat administratif.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le responsable du service de gestion comptable sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Sausset-les-Pins, le 3 Juin 2025



Le Maire,  
Maxime MARCHAND

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

**MARCHES PUBLICS**  
**AVENANT N° 1**

**EXE10**

**A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**



**COMMUNE DE SAUSSET-LES-PINS**  
Place des Droits de l'Homme  
13 960 SAUSSET-LES-PINS

**B - Identification du titulaire du marché public**

**SARL EDENBAT (MANDATAIRE)**  
24 rue des Symphonides  
13500 Martigues  
Tel : 04 42 07 00 22  
Jm.lhote@edenbat.com  
SIRET : 802 541 235 00031

**ARCHILLES SCOP ARL**  
5 Cours Jean Ballard  
13011 Marseille  
Tel : 07 88 97 77 92  
admin@archilles.fr  
SIRET : 912 559 200 00015

**C - Objet du marché public**

■ Objet du marché public:

**ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET DE RÉNOVATION DU GROUPE SCOLAIRE JULES FERRY**  
**MARCHÉ N° 24042**

■ Date de la notification du marché public : 16/12/2024

■ Montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 42 500 €
- Montant TTC : 51 000 €

## D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Dans le chiffrage initial une option pour l'accompagnement sur la procédure de concours était proposée pour un montant forfaitaire de 2 500 € HT. Cette option n'avait pas été retenue au moment de l'attribution du marché car cette procédure complexe (concours de MOE) n'était pas certaine.

Maintenant une délibération spécifique du Conseil Municipal du mois de juin va acter le lancement de cette procédure. Il convient donc de contractualiser cette prestation complémentaire au niveau du contrat en cours d'AMO.

PRESTATION COMPLEMENTAIRE	MONTANT € HT
AMO - CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE	2 500,00 €
<b>TOTAL € HT AVENANT N°1</b>	<b>2 500,00 €</b>

Les autres éléments du marché restent inchangées.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non  Oui

MONTANT € HT DU MARCHÉ INITIAL	45 000,00 €
MONTANT AVENANT N°1	2 500,00 €
% AUGMENTATION DU MARCHÉ INITIAL	5,56%
NOUVEAU MONTANT € HT DU MARCHÉ	47 500,00 €
TVA	9 500,00 €
NOUVEAU MONTANT € TTC DU MARCHÉ	57 000,00 €



**E - Signature du titulaire du marché public**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Jean Michel LHOTE - Edenbat - Mandataire	Martigues le 02 juin 2025	<p><b>EDENBAT</b>                      24 rue des Symphonides                      13500 MARTIGUES                      Standard : 04 42 07 0022                      Mail : info@edenbat.com                      Siren : 802 541 235</p> 

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur**

A : Sausset....., le 3 Juin 2025

Signature  
(représentant du pouvoir adjudicateur)




## G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

### ■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

### ■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

### ■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)